

Nos conseils pour réduire sa facture d'électricité

<

LECTURE : 4 MINUTES

Par [Bercy Infos](#), le 14/11/2023 - [Conseils aux consommateurs](#)

L'agence de la transition écologique (Ademe) a élaboré un guide pour vous aider à réduire votre facture d'électricité en limitant la consommation de vos équipements. Quels sont les équipements les plus énergivores ? Quel comportement adopter ? On vous explique.

Le réflexe pour vos achats : l'étiquette énergie

Lorsque vous achetez un équipement, pensez à bien regarder l'étiquette énergie afin d'évaluer la consommation de l'appareil.

L'étiquette est obligatoire pour la plupart des équipements électroménagers. L'échelle de notation de l'étiquette énergie s'étend de **G** à **A** pour les appareils tels que les **lave-linges**, **lave-vaisselles**, **réfrigérateurs**, **télévisions** par exemple.

À savoir

Depuis le 1^{er} septembre 2021, les ampoules et LED sont elles aussi concernées par ce nouvel étiquetage.

Grâce à l'étiquette énergie, vous pouvez vous faire une idée précise de la consommation de votre futur appareil et ainsi prendre en compte, au-delà du prix d'achat, son coût d'utilisation.

[En savoir plus sur l'étiquette énergie](#)

Équipements électroménagers : les bons gestes au quotidien

Quels sont les appareils électroménagers les plus énergivores ?

Certains de vos appareils électroménagers sont particulièrement **gourmands en énergie**. Il est indispensable de les identifier afin de pouvoir **limiter au mieux leur consommation**.

C'est ce que propose l'[Ademe](#) en classant les appareils électroménagers selon leur consommation en kilowattheure (classement du plus énergivore au moins énergivore) :

- combiné réfrigérateur + congélateur : environ 350 kWh/an
- congélateur : environ 300kWh/an
- sèche-linge : environ 300 kWh/an
- lave-vaisselle : environ 190 kWh/an
- téléviseur : environ 190 kWh/an
- réfrigérateur : environ 170 kWh/an
- plaques de cuisson vitrocéramique : environ 160 kWh/an
- four : plus de 150 kWh/an
- lave-linge : environ 100 kWh/an
- micro-ondes : environ 40 kWh/an.

source : [Ademe](#)

Comment réduire la consommation de vos appareils électroménagers ?

Pour les appareils tels que **réfrigérateurs et congélateurs**, l'[Ademe](#) conseille de bien **choisir son appareil en fonction de la capacité et de vos besoins**. Pour ces appareils, veillez aussi à les **éloigner des sources de chaleur**.

Pour le linge, là aussi, l'[Ademe](#) recommande de **bien choisir la capacité de son lave-linge de façon à ne pas gaspiller l'énergie dans des lave-linges d'une trop grande capacité**. Privilégiez les **programmes « éco »**, et les températures basses. Lorsque votre linge a été lavé, le **séchage à l'air libre** est le plus conseillé.

Pour la vaisselle, l'[Ademe](#) note que les récents modèles de **lave-vaisselles** sont plus économes en eau qu'une vaisselle à la main. Pour une meilleure performance de l'appareil, lorsque vous remplissez votre lave-vaisselle, pensez à bien **enlever les miettes des assiettes**. Préférez là aussi le **programme « éco »**, et entretenez régulièrement l'appareil (filtre, niveau de sel, tuyaux, etc.). Laver sa vaisselle à 50 °C ou avec le programme « éco » consomme jusqu'à 45 % moins d'électricité qu'un programme intensif, indique l'Ademe.

Enfin, pendant la cuisson de vos aliments, des gestes simples peuvent permettre d'économiser l'électricité comme **mettre un couvercle sur l'eau qui bout** ou **cuire plusieurs plats en même temps** dans le four par exemple. Pour le choix des appareils, il est conseillé d'**éviter les fours à pyrolyse** dont le mode de nettoyage est énergivore.

Que faire pour les appareils connectés ?

L'[Ademe](#) met en garde : si la consommation individuelle de chaque appareil connecté est moins importante que celle des équipements électroménagers, la multiplication de ce type d'appareils explique l'**augmentation des consommations électriques**.

Restez donc vigilants lorsque vous vous équipez de télévisions, ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, équipements multifonctions, etc. **Évitez le suréquipement** de votre logement et ne laissez pas vos appareils allumés toute la journée, préférez le **débranchement de vos appareils** à la mise en veille. Éteindre les veilles peut permettre d'économiser jusqu'à 15 % de la facture d'électricité (hors chauffage et eau chaude), soit plus de 100 euros par an, indique toujours l'Ademe.

À savoir

Les applications et services en ligne fonctionnent en mode réseau et leur consommation pour la veille réseau peut atteindre plusieurs dizaines de watts. Il en va de même pour les téléphones portables qui utilisent des applications et des services en ligne qui se mettent à jour et utilisent la batterie.

Réduire sa facture en faisant attention à l'éclairage et au chauffage

Mieux utiliser l'éclairage

Il est possible de faire baisser sa facture d'électricité en changeant l'éclairage de votre logement : privilégiez les **lampes à LED** ou les **lampes fluocompactes (LFC)**. Lors de vos achats, l'étiquette énergie vous permet de vous aider à choisir une lampe avec une bonne performance énergétique.

Il est aussi conseillé de faire attention au suréclairage, de choisir des abat-jours clairs, plus lumineux, et de profiter un maximum de la lumière naturelle.

Mieux utiliser le chauffage

Le chauffage est le premier pôle de consommation d'électricité pour les Français. Pour réduire votre facture d'électricité, **installez une régulation et une programmation du chauffage** permettant de ne pas chauffer inutilement votre logement lorsque vous êtes absent.

Il est recommandé de remplacer les radiateurs anciens par des **radiateurs plus performants** et d'utiliser, quand cela est possible, une énergie provenant d'une source différente en complément de l'électricité pour se chauffer, telle que le chauffage au bois.

Pour conserver la chaleur de votre logement, pensez également à fermer les volets la nuit pour éviter les déperditions de chaleur par les surfaces vitrées.

En réalisant des **travaux de rénovation énergétique** afin de réduire votre facture d'énergie, vous pouvez bénéficier de MaPrimeRénov', une aide accessible à tous les propriétaires qui souhaitent améliorer le confort de leur logement.

[En savoir plus sur MaPrimeRénov'](#)

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

- Objets d'occasion, reconditionnés : quelles garanties pour l'acheteur ?
- Les gestes simples pour consommer plus responsable
- Appareils électroménagers : bien les choisir grâce à l'étiquette énergie

En savoir plus sur les bonnes pratiques pour réduire sa consommation d'électricité

<

- Télécharger le guide pratique de l'Ademe « Réduire sa facture d'électricité » [PDF – 754 Ko]

<

- 20 solutions pour réduire sa consommation d'électricité *sur le site de l'Ademe*

Thématiques : [Conseils aux consommateurs](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Je m'abonne à Bercy infos Particuliers

exemple : nom.prenom@domaine.com

Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)